
 <p>CENTRE HOSPITALIER ANTIBES JUAN-LES-PINS</p>	LISTE DES EXAMENS A REALISER A JEUN	
SERVICE DE BIOLOGIE	CODIFICATION INTERNE : C06-LI 03	VERSION : 1

État de jeûne :




C'est un des éléments permettant la bonne exécution technique des analyses et une interprétation pertinente des résultats.

- **Une période de jeûne strict** d'au moins 12 heures est indispensable pour le dosage de la glycémie, des triglycérides, du cholestérol et des Apo lipoprotéines.
Il est possible de boire un verre d'eau, il est recommandé de prendre un repas léger la veille au soir.
- **Pour les autres dosages, une période de jeûne (de 4 heures) est recommandée** mais non obligatoire. A défaut un petit déjeuner léger, pauvre en matières grasses est à prévoir (boisson, biscotte sans beurre...), le prélèvement si possible doit être effectué au moins 2 heures après la collation.
- **Pour les prélèvements urgents ou d'hémostase** : pas de conditions particulières.

Analyses nécessitant un jeûne strict :

ANALYSES	durée du jeûne
Bilan lipidique : Cholestérol-Triglycérides-Apo lipoprotéines Glycémie Hyperglycémie provoquée Acide urique Calcium-Phosphore-Magnésium Bilan hormonal CTX (Cross-laps) Tests dynamiques : voir protocoles particuliers	12h

Pour toutes les autres analyses réalisées par le laboratoire, le jeûne n'est pas obligatoire mais recommandé. 🏠 Pour les analyses sous traitées, merci de vous renseigner auprès du laboratoire.

Rédacteur <u>V. Dupont</u> Technicienne de Laboratoire 	Vérificateur <u>Dr S. Liguori</u> Biologiste 	Approbateur <u>Dr V. Blanc,</u> R.Q. 	Date <i>d'application :</i> 01/07/2012 Date de <i>révision :</i> 01/06/2017
---	---	---	--